



RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00572
Numéro SIREN : 507 597 839
Nom ou dénomination : LE 150

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2017 sous le numéro de dépôt 3728

LE 150
Société par Actions Simplifiée
Capital social : 50 000 euros
Siège social : 150, Route de Brest
29000 QUIMPER
507 597 839 RCS QUIMPER

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

28 AOUT 2017

29000 QUIMPER

(2008 B 572)

N° 133728

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 AOUT 2017**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2017

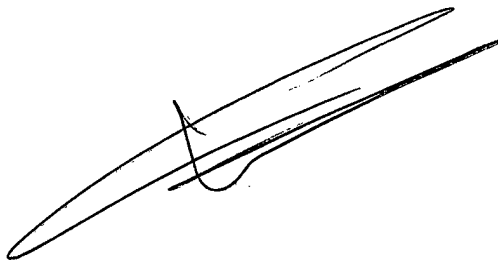
DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 33.629 euros en totalité au poste « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Eligibles à la réfaction de 40 %	Non éligibles à la réfaction
2016	30.899 €	-	30.899 €
2015	51.969 €	-	31.564 €
2014	51.969 €	-	51.969 €

Pour extrait certifié conforme
Monsieur Christian LEDRU
Président



ANNEXE

Exercice du 01/03/2016 au 28/02/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 415 499.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 654 056.08 Euros et dégageant un bénéfice de 33 628.69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2016 au 28/02/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a fait l'objet d'un contrôle de l'URSSAF
Le redressement lié à ce contrôle a été provisionné dans les comptes au 28/02/2017 pour un montant de 3667 €

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règlements de l'Autorité des normes comptables n° 2015-06 du 23 Novembre 2015 et n° 2016-07 du 4 Novembre 2016, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables ont été appliqués en conformité avec les dispositions du code de commerce, et du plan comptable général.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société a opté au cours de l'exercice ouvert le 01/03/2013 pour le régime de l'intégration fiscale. Les sociétés composant le groupe fiscal sont :

Société mère : EURL LC REST

Société fille : SAS LE 150

La convention d'intégration fiscale retenue consiste à allouer aux sociétés bénéficiaires la charge d'impôt correspondant à leur assiette fiscale, comme si elles n'avaient pas été membres d'un groupe.

Au titre de l'exercice clos au 28/02/2017, le groupe fiscal LC REST est bénéficiaire.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2016 au 28/02/2017

Informations relatives au CICE

Sur l'exercice il a été comptabilisé au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) :

- d'une part une créance sur le Trésor Public pour le CICE calculé sur les salaires éligibles versés au titre de l'année civile 2016, soit 9.765 euros au débit du compte 444 - Etat Impôts sur les sociétés.
- d'autre part, un produit à recevoir estimé (le montant définitif ne pouvant être déterminé qu'en fin d'année civile 2017), pour le CICE calculé sur les salaires éligibles versés au cours des premiers mois de l'année 2017 (entre le 1er janvier 201 et la 28 février 2017), soit 2.117 euros au débit du compte 448700 - Etat produits à recevoir.
- d'une extourne de PAR au titre de janvier et fev 2016 pour un montant de 1476 €

La contrepartie des sommes constatées en créances sur le Trésor Public et en produits à recevoir est enregistrée au crédit du compte de charges 649, en diminution des frais de personnel, soit un total de 10.407 euros pour cet exercice.

Au cours de l'exercice, le CICE a servi à financer les efforts de l'entreprise en matière :

- d'investissement
- de recrutement

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/03/2016 au 28/02/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	525 144		6 865
Matériel de transport	4 933		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	54 775		1 336
TOTAL	584 852		8 201
Prêts, autres immobilisations financières			9 086
TOTAL			9 086
TOTAL GENERAL	634 852		17 287

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			50 000	50 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 630	526 379	526 379
Matériel de transport			4 933	4 933
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			56 111	56 111
TOTAL		5 630	587 423	587 423
Prêts, autres immobilisations financières			9 086	9 086
TOTAL			9 086	9 086
TOTAL GENERAL		5 630	646 509	646 509

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	387 565	48 040	5 224	430 381
Matériel de transport	2 827	987		3 814
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	46 580	5 501		52 080
TOTAL	436 972	54 527	5 224	486 275
TOTAL GENERAL	436 972	54 527	5 224	486 275

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	48 040				
Matériel de transport	987				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 501				
TOTAL	54 527				
TOTAL GENERAL	54 527				

ANNEXE

Exercice du 01/03/2016 au 28/02/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 086	9 086	
Autres créances clients	3 376	3 376	
Personnel et comptes rattachés	63	63	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 560	4 560	
Divers état et autres collectivités publiques	2 117	2 117	
Groupe et associés	90 049	90 049	
Débiteurs divers	1 048	1 048	
Charges constatées d'avance	9 422	9 422	
TOTAL	119 720	119 720	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	186	186		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	119 311	41 341	77 971	
Fournisseurs et comptes rattachés	45 283	45 283		
Personnel et comptes rattachés	37 784	37 784		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 513	33 513		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 084	4 084		
Autres impôts taxes et assimilés	546	546		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 880	2 880		
TOTAL	243 587	165 617	77 971	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	40 523			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	5 000			5 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce Brasserie	50 000			50 000	
Total	50 000			50 000	

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1 janvier 2016, une analyse a été menée pour déterminer la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2016 au 28/02/2017

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base d'un pourcentage appliqué sur le chiffre d'affaires HT

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels industriels	Linéaire et Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2016 au 28/02/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 117
Total	2 117

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	186
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 312
Dettes fiscales et sociales	44 749
Total	54 247

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 422
Total	9 422

ANNEXE

Exercice du 01/03/2016 au 28/02/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		219
Dont entreprises liées		219

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1628,60 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	159 834
Total	159 834

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CMB
 Montant initial de cette garantie : 280 000
 Montant restant dû en capital : 159 834
 Date de fin d'échéance de la garantie : 05/12/2019
 Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DE FONDS DE COMMERCE LE 150

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- produit de cession d'actif	570	
- divers	757	
Total	1 327	
Charges exceptionnelles		
- amende	17	
- charges - controle URSSAF	3 667	
- valeur comptable des actifs cédés	406	
Total	4 090	

ANNEXE

Exercice du 01/03/2016 au 28/02/2017

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
EXPLOITATION	1 123
DE PERSONNEL	6 092
Total	7 215

Désignation de l'entreprise : Société SAS LE 150		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 150 Route de Brest		29000 QUIMPER	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 50759783900012		Néant ☐	
		Exercice N clos le 12 8 0 2 2 0 1 7	
		N-1 12 9 0 2 2 0 1 6	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		Créances :	
Immobilisations :		Stocks :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des évaluations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2023

En Euros.

QUEST CONSEILS AUDIT

Désignation de l'entreprise : Société SAS LE 150

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50...000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	83 283	83 283
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	33 629	30 899
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	171 912	169 182
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	119 498	160 080
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	45 283	36 693
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 927	46 611
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 880	
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	243 587	243 384
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	415 499	412 566
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	165 617	127 486
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SAS LE 150

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	482 470	FB	171 599	FC	654 069	616 187		
	Production vendue biens* services*	FD	(13)	FE		FF	(13)			
		FG		FH		FI				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	482 457	FK	171 599	FL	654 056	616 187		
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	7 214	1 278	
	Autres produits (I) (11)						FQ	216	625	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	661 486	618 090	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	178 410	170 732		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	299	(590)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	102 667	103 050		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 341	5 328		
	Salaires et traitements*					FY	217 110	190 012		
	Charges sociales (10)					FZ	58 464	54 518		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	54 527	54 765	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	246	187		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	618 064	578 002	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	43 422	40 088	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	499	722		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP	499	722		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 298	5 885		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	3 298	5 885		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 799)	(5 163)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	40 623	34 925		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

Société SAS LE 150

Néant

☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	757		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	570		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 327		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 079		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	406		166
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 485		166
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 158)		(166)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 837		3 861
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	663 312		618 812
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	629 684		587 913
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	33 629		30 899
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {		produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	270
	(3) Dont {		- Crédit bail mobilier *	HP	
			- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		22	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	7 214		1 278
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	1 469		2 263
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 1 469				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe		4 485		1 327	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



FARO & ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

S.A.S.U. LE 150

150, Route de Brest
29000 QUIMPER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 28 février 2017

S.A.S.U. LE 150

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 28 février 2017

A l'associée unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2017, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la S.A.S.U. LE 150, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que sur leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

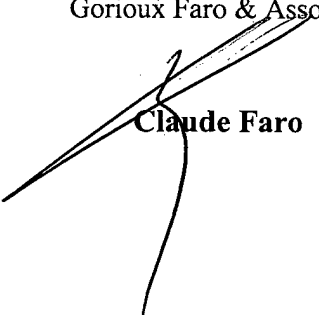
3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Quimper, le 3 août 2017

Pour le commissaire aux comptes
Gorloux Faro & Associés



Claude Faro